

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

**Séance du 4 juillet 2013**

**DCM N° 13-07-04-21**

**Objet** : Acquisition d'emprises foncières appartenant à MHT dans le cadre de la restructuration du site des anciens ateliers municipaux de la Ville de Metz - rue Hinzelin.

**Rapporteur: Mme SAADI**

Dans le cadre de la restructuration du site des anciens ateliers municipaux rue Charles le Payen, la Ville de Metz procède au confortement de la desserte et au renouvellement des viabilités depuis l'avenue André Malraux.

Dans cette perspective, et plus particulièrement celle de la création d'une nouvelle voie reliant la rue Charles le Payen aux rues Chabot-Didon d'une part, et Hinzelin d'autre part, la Ville de Metz envisage d'acquérir deux emprises foncières d'une superficie d'environ 1 636 m2 appartenant à Metz Habitat Territoire.

La première emprise d'environ 736 m<sup>2</sup> correspond à l'actuelle rue Hinzelin. Il s'agit, en l'occurrence, d'une voirie en impasse, en mauvais état d'entretien, et qui ne dessert actuellement que les bâtiments MHT. Les nombreux désordres constatés sur cet ouvrage nécessitent, avant toute incorporation au domaine public routier, des travaux de remise en état estimés à 110 000 € TTC, soit 92 000 € HT.

La deuxième emprise, d'environ 900 m<sup>2</sup> est située en contrebas des rues Hinzelin et Charles Le Payen et pourrait permettre un projet de liaison entre ces deux rues. Principalement aménagée en espace vert, elle a été évaluée par France Domaine à 92 000 € HT.

La valeur vénale du terrain de 900 m<sup>2</sup> correspondant au coût de remise en état de la voirie, il est proposé de prendre en charge le coût des travaux précités et d'acquérir les deux emprises en vue de leur intégration dans le domaine public communal sur la base de l'euro symbolique, conformément à l'estimation de France Domaine.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions Compétentes entendues,

VU l'accord de METZ HABITAT TERRITOIRE ;

VU l'évaluation du Service France Domaine ;

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

### DECIDE :

1 – **D'ACQUERIR** en vue de leur intégration dans le domaine public communal les emprises foncières d'environ 16 a 36 ca à distraire de la parcelle cadastrée sous :

#### **BAN DU SABLON :**

Section SC – n° 63 – 59 a 53 ca

appartenant à Metz Habitat Territoire – 10, rue du Chanoine Collin – METZ ;

2 – **DE REALISER** cette acquisition à l'euro symbolique, conformément à l'évaluation du service France Domaine, à financer au moyen des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné ;

3 – **DE PRENDRE** à la charge de la Ville de Metz le coût des travaux de remise en état de la rue Hinzelin, estimés à environ 92 000 € HT soit 110 000 € TTC ainsi que les frais d'acte, droits et honoraires de notaire, et les frais d'arpentage ;

4 – **DE REQUERIR** l'exonération des droits de timbre et d'enregistrement conformément à l'article 1042 du Code Général des Impôts ;

5 – **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action Foncière  
Commissions : Commission des Travaux et Domaines  
Référence nomenclature «ACTES» : 3.1 Acquisitions

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 15

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**